

Le sucre biologique en Union européenne

Données 2022

Marquée par le conflit russo-ukrainien, l'année 2022 a vu les prix énergétiques et alimentaires bondir en Union Européenne. Cela n'a pas été sans conséquence pour un marché européen du sucre biologique en contraction.

Table des matières

1. Une production domestique européenne qui stagne	2
1.1 Surfaces de betteraves biologiques	4
1.2 Rendements et prix.....	6
1.3 Coûts de production	7
2. Contexte réglementaire : rappels	8
2.1. Nouveau règlement et refonte de la règle d'équivalence	8
2.2. Impact potentiel de cette nouvelle réglementation.....	9
3. Importations de sucre biologique en UE-27 : baisse significative	10
4. Conclusions	13

***Rappel :** D'un point de vue méthodologique, ce travail a nécessité la collecte d'informations brutes en provenance de diverses sources d'informations parfois divergentes. Un lourd travail de recoupement et de consolidation des données a donc été effectué mais des ajustements a posteriori - ne remettant toutefois pas en cause les principales conclusions et tendances de l'étude - ne sont pas à exclure.*

1. Une production domestique européenne qui stagne

Lors de l'année 2022, les **surfaces betteravières biologiques emblavées au sein de l'UE** n'ont quasiment pas augmenté (+ 0.4%) par rapport à 2021 et représentent un total de **16 799 ha** soit toujours **moins de 1% des surfaces totales betteravières** européennes. Parfaite illustration de l'essoufflement global de la dynamique de croissance du « BIO » au sein des filières betteravières européennes, cette **stagnation** masque toutefois de **fortes disparités entre Etats Membres** avec des dynamiques bien distinctes.

A ce titre, il est utile de rappeler que la **dynamique** de développement – au moins à court terme - du marché européen du sucre biologique reste **contrainte par la demande** (et non pas par l'offre).

Dans ces conditions, la forte hausse du niveau de l'inflation en 2022 (suite notamment au conflit russo-ukrainien) qui a touché une partie des consommateurs de sucre biologique s'est traduite par une diminution générale de la demande aussi bien pour les importations de sucre biologique de canne que pour le sucre biologique de betterave produit domestiquement.

L'ensemble des flux ont ainsi diminué.

Une consommation différente selon le type de sucre considéré et une réticence à passer du sucre de canne vers le sucre de betterave

Si une majorité du sucre biologique en Europe est consommé sous forme de produits transformés, la dynamique est un peu différente selon la nature du sucre considéré. Une proportion non négligeable de sucre biologique de canne est en effet consommée sous forme de sucre « de bouche » (consommation directe) alors que cela reste marginal dans le cas du sucre biologique de betterave. En cause : l'image plus « naturelle » du sucre de canne biologique (bien que le sucre corresponde à une même et unique molécule de saccharose dans les deux cas) dans l'inconscient des consommateurs.

Quant à un possible « switch » du sucre de canne vers du sucre local de betterave dans les produits transformés, il s'avère techniquement difficile.

Les opérateurs utilisant initialement du sucre de canne biologique ont ainsi tendance à conserver cet approvisionnement « historique » pour lequel la formulation du produit est d'ores et déjà parfaitement calibrée.

Outre d'éventuels ajustements de formulation, l'adoption de sucre biologique de betterave en lieu et place du sucre biologique de canne est directement liée au prix d'achat du sucre et à d'éventuelles hausses des coûts en lien avec le changement de l'« étiquetage produit » au niveau des lignes de conditionnement.

Malgré ces difficultés, certains opérateurs privilégient parfois le caractère local de leurs produits et s'orientent alors vers du sucre biologique de betterave.

D'un point de vue géographique, aucun changement majeur dans la production domestique de sucre de betterave n'est à signaler. On recense toujours **8 pays** (impliquant 9 usines de transformation) **producteurs de betteraves biologiques en Europe** : Allemagne, Autriche, Danemark, France, Italie, Lituanie, Suède et Suisse (Fig.2).

Il est toutefois utile de rappeler que la Cosun Beet Company (Pays-Bas) prévoit de transformer les betteraves biologiques qu'elle produit en Allemagne sur son usine d'Anklam à compter de 2023¹.

Fig.1 : Les pays producteurs de betteraves biologiques en Europe



Source : ARTB (using [datawrapper](#))

Le plus souvent transformées dans les pays où elles sont produites, certaines usines s'approvisionnent en betteraves biologiques dans des pays limitrophes.

C'est notamment le cas :

- de l'usine suisse de Frauenfeld (Sucre Suisse) qui importe de larges quantités de betteraves biologiques allemandes en provenance des producteurs « Rebio » (Sud de l'Allemagne) ainsi que du bassin de production de la sucrerie d'Anklam² (usine appartenant à la Cosun Beet Company),
- de l'usine danoise de Nykøbing (Nordic Sugar – Nordzucker) qui transforme les betteraves biologiques provenant de Suède.

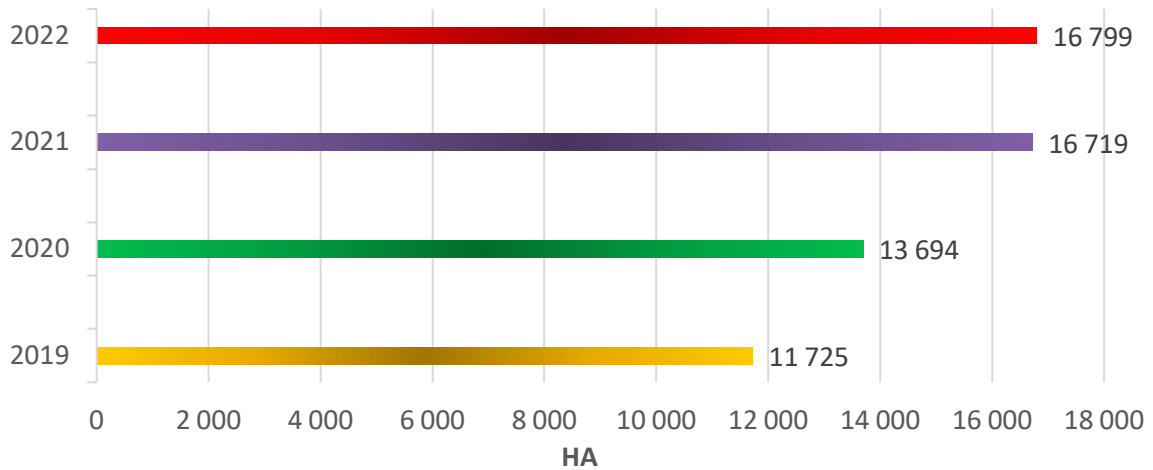
¹ <https://www.cosunbeetcompany.com/products/organic-sugar/organic-sugar---processing>

² Le volume en provenance de cette zone reste toutefois très marginal.

1.1 Surfaces de betteraves biologiques

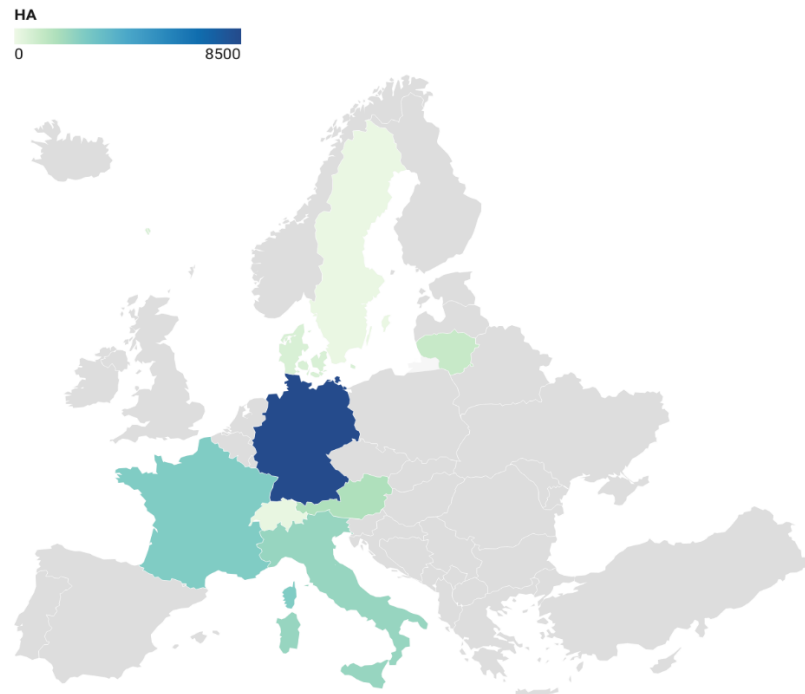
Quantitativement parlant et selon nos estimations, les surfaces betteravières biologiques européennes ont représenté l'équivalent de 16 799 ha en 2022 : un niveau quasi-stable par rapport à 2021³ (Fig.2).

Fig.2 : Evolution des surfaces biologiques de betterave plantées en Europe



Géographiquement parlant, les surfaces plantées sont très largement localisées en **Allemagne** : suivent ensuite la **France**, **l'Italie** et **l'Autriche** : ces 4 pays représentant **88% du total des surfaces 2022 plantées en Europe** (Fig.3).

Fig.3 : Répartition géographique des surfaces biologiques de betterave 2022 plantées en Europe

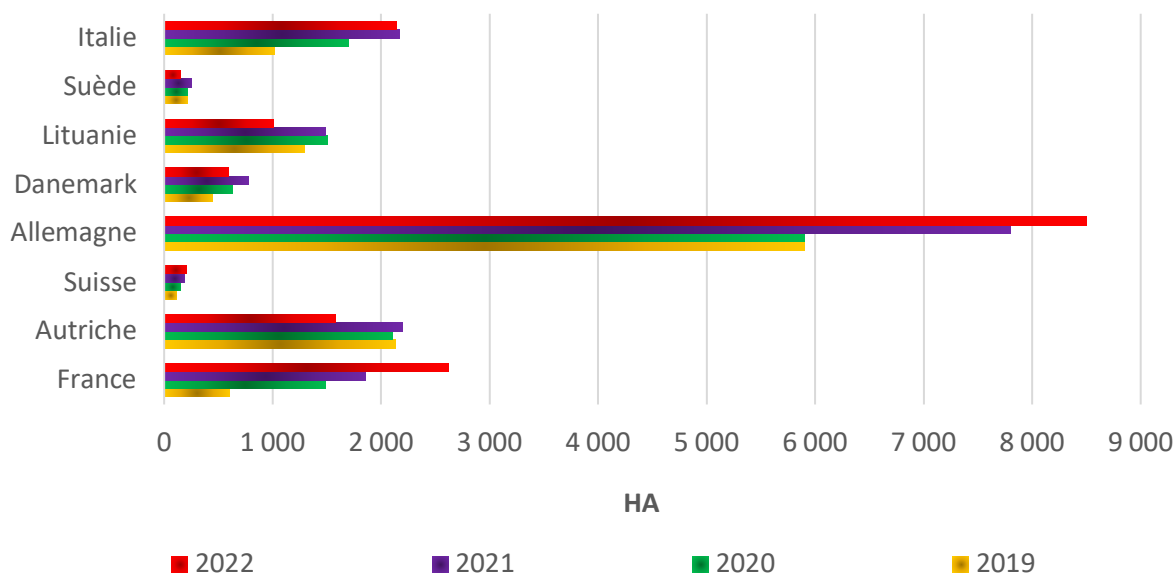


³ L'historique des surfaces a fait l'objet d'un réajustement concernant les surfaces allemandes. Les données désormais utilisées pour ce pays étant celles d'AMI. Ces ajustements ne modifient toutefois pas les tendances observées.

Source : ARTB (using [datawrapper](#))

La dynamique dans les Etats Membres producteurs s'avère par ailleurs très différente : la France et l'Allemagne ayant connu des hausses significatives⁴ par rapport à 2021 au contraire de l'Autriche où les surfaces se sont contractées (Fig.4).

Fig.4 : Evolution par pays des surfaces biologiques de betterave plantées en Europe



Comme lors des précédentes campagnes, une partie des surfaces emblavées n'ont pas pu être récoltées. C'est notamment le cas des surfaces autrichiennes (et italiennes) où 30% (respectivement 11%) des surfaces de betteraves biologiques ont été perdues en 2022-23.

D'un point de vue méthodologique, il reste donc essentiel – même si cela est parfois difficile - de bien **distinguer les données de surfaces « plantées » des données de surfaces « récoltées**.

⁴ Dans le cas de la France, la hausse des surfaces emblavées en 2022 devrait toutefois, et selon nos informations, être mise à mal en 2023.

1.2 Rendements et prix

Toutes les **informations** présentées dans le tableau ci-dessous doivent être considérées comme **indicatives** et concernent, sauf mention contraire, la **campagne 2022**.

Fig. 5 – Rendements et prix moyens agrégés pour les betteraves biologiques

Pays (Groupe)	Rendement moyen betterave	Rendement moyen théorique sucre	Prix de base « bord champs »*	Éléments de revenus complémentaires*	Campagne de référence
	[t bett. à 16° / ha]	[t sucre / ha]	[EUR / t à 16°]	[EUR / t à 16°]	
France	44	N.A.	[82 – 87]	-	2022
Suisse**	57	8.4	128	Prime de « label » de 30 CHF / t à 16° Prime spéciale de 2 300 CHF / ha de betteraves biologiques	2022
Autriche	52	4.2	[108 – 110]	-	2022
Italie	25	4.4	72 (valorisation pulpe incluse)	Complément de 20 EUR / t en lien avec les aides couplées applicables à la betterave	2022

* Hors montants des aides PAC à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique, hors indemnités de livraison précoce/tardive et hors primes indexés sur le prix de vente du sucre bio

** Taux de change EUR/CHF moyen 2022 [Jan-Dec] = 1.0045⁵

⁵ Source : www.investing.com

En ce qui concerne le niveau des **prix CAF import 2021-22** du sucre biologique qui est suivi au moyen de proxys géographiques⁶, il est globalement en hausse par rapport à 2020-21 (Fig. 6). Cette évolution haussière a sans aucun doute été influencé par la hausse du niveau des cours internationaux bien que la dynamique des prix sur le **marché du sucre biologique européen reste relativement « autonome »**.

Fig. 6 – Prix indicatifs du sucre biologique de canne importé en UE au cours de la campagne 2021-22

Type de sucre	Prix minimum	Prix maximum	Principales origines
	EUR/t sucre CAF		
Sucre non centrifugé (Muscovado, Panela,...) ET/OU Sucres bruns	1 150	1 550	Colombie Costa Rica Equateur Paraguay Philippines
	1 400	1 800	
	1 100	1 650	
	1 100	1 700	
	2 100	2 900	
Sucre blond ET/OU Sucres raffinés	650	850	Colombie Lao Paraguay
	900	1 150	
	700	1 200	

Source : ARTB (d'après Eurostat)

1.3 Coûts de production

L'évaluation des coûts de production betterave en culture biologique est extrêmement complexe et varie considérablement :

- d'une exploitation à une autre (même si elles sont situées à proximité et sur un même bassin betteravier) en fonction notamment du niveau de salissure des parcelles,
- d'une campagne à l'autre en raison notamment des conditions climatiques, de la pression sanitaire et du niveau de salissure plus ou moins fort des parcelles⁷.

⁶ A titre indicatif, le sucre philippin importé sous nomenclature 1701 1390 correspond quasi-exclusivement à du sucre Muscovado certifié commerce équitable et biologique.

⁷ A titre d'exemple, les précipitations empêchant le passage des bineuses à une date optimale pour éviter la prolifération des adventices peut engendrer des variations très significatives du coût du désherbage qui constitue le principal poste de dépenses pour la culture de betteraves biologiques.

D'un point de vue méthodologique, l'approche consistant à fournir un coût de production « moyen » est dès lors limitante.

Toutefois et comme l'explique un planteur de betterave biologique : l'ensemble des modalités de conduite de la culture biologique se ramène essentiellement à un seul et unique facteur d'analyse à savoir le nombre d'heures passées à désherber les parcelles. Plus la conduite de la culture (depuis le choix de la semence jusqu'au suivi de l'émergence des mauvaises herbes dans la parcelle) a été rigoureuse, plus le temps passé à désherber manuellement est limité et plus la rentabilité de la culture est améliorée.

Au niveau français, l'ARTB a réalisé un travail en lien avec le désherbage robotique – mode de désherbage encore minoritaire – qui, à terme, pourrait solutionner certains problèmes d'accès à une main d'œuvre manuelle se faisant de plus en plus rare⁸.

2. Contexte réglementaire : rappels

Jusqu'au 31 décembre 2021, c'est le [règlement 834/2007](#) qui régissait les règles générales et modalités d'étiquetage de la production biologique au niveau européen⁹. Depuis le 01 janvier 2022, le [règlement européen 2018/848](#) est entré en vigueur. Devant « assurer des conditions de concurrence loyale et garantir le bon fonctionnement du marché intérieur [européen] des produits biologiques », cette nouvelle réglementation refond notamment les règles d'équivalence qui étaient jusque-là applicables.

2.1. Nouveau règlement et refonte de la règle d'équivalence

Pour commencer, il est utile de rappeler que les produits certifiés biologiques qui étaient importés en UE en vertu du règlement 834/2007 - pouvaient bénéficier de la règle dite d'« équivalence ». Concrètement, deux modalités d'équivalence – par pays tiers ou par organisme certificateur - permettaient ainsi de pouvoir apposer le logo « agriculture biologique » européenne sur les produits en provenance de pays tiers.

La nouvelle réglementation remet toutefois en question cette règle - notamment pour les organismes certificateurs présents dans des pays tiers - bien que des périodes de transition rendent les modalités historiques « pré-2022 » encore applicables jusqu'au 1^{er} Janvier 2025.

Equivalence par pays tiers

En vertu de l'ancienne réglementation, cette modalité permettait aux pays listés au sein de l'Annexe III du règlement 1235/2008 d'obtenir la reconnaissance de leurs produits comme biologique au sens européen du terme (d'où la possibilité d'apposer le logo AB européen sur ces produits importés). L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation

⁸ Pour plus de détails : <https://www.artb-france.com/nos-webinaires/561-la-betterave-biologique.html>

⁹ Ce règlement étant complété par plusieurs actes législatifs de la Commission : le [règlement 889/2008](#) relatif à la production biologique, à l'étiquetage et au contrôle des produits biologiques d'une part et le [règlement 1235/2008](#) relatif au régime d'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers d'autre part.

impose désormais à ces pays d'entériner des accords commerciaux (au sein desquels cette reconnaissance devra être formalisée) avec l'Union Européenne d'ici le 31 décembre 2026 faute de quoi, leurs produits ne seront plus considérés comme biologiques à leur arrivée sur le territoire européen (UE-27).

Equivalence par organisme certificateur

En vertu de l'ancienne réglementation, cette modalité permettait aux organismes certificateurs listés au sein de l'Annexe IV du règlement 1235/2008 d'être reconnus comme compétents pour certifier biologique (toujours au sens européen du terme) des produits importés en Union Européenne. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation impose toutefois une « mise en conformité » des règles applicables aux produits importés c'est-à-dire le respect des mêmes règles que celles applicables aux pays de l'Union Européenne à compter du 31 décembre 2024 faute de quoi, les produits certifiés par ces organismes ne seront plus considérés comme biologiques (au sens européen du terme).

2.2. Impact potentiel de cette nouvelle réglementation

Si l'on peut considérer que la règle d'équivalence par pays tiers ne devrait pas être mis à mal par cette nouvelle réglementation, l'impact sur la règle d'équivalence par organisme certificateur pourrait ne pas être négligeable. De notre point de vue, les effets de ce changement seront toutefois peu significatifs avant l'arrivée à échéance de la période transitoire c'est-à-dire lors de la campagne sucrière 2024/25 ou 2025/26.

Dans cette perspective, il est possible que le marché européen du sucre biologique qui constitue jusqu'à présent un marché d'importation (cf. point 1 et 2) devienne très progressivement un marché au sein duquel la production domestique jouera un rôle grandissant.

L'évaluation de ce possible basculement reste toutefois impossible à quantifier à ce stade. Autre conséquence possible de cette modification réglementaire : un renchérissement des coûts pour la production de sucre biologique dans les pays tiers (les règles européennes étant généralement plus strictes que les règles en vigueur dans les pays tiers, une mise en conformité pour ces pays tiers devraient générer des coûts supplémentaires), ce qui pourrait dès lors « soutenir » les prix sur le marché européen tout en :

- favorisant le développement progressif de la production domestique européenne de sucre biologique et/ou en,
- réduisant l'offre européenne pour un produit qui constitue une « commodité » et dont le prix de revient serait trop élevé.

3. Importations de sucre biologique en UE-27 : baisse significative

Avec un peu moins de **146 000 tonnes en 2022**¹⁰, les importations de sucre biologique en Union Européenne (UE-27)¹¹ ont **diminué** (-10,5% par rapport à 2021) pour la troisième année consécutive (Fig.7). **Par rapport à 2019**, les **importations européennes de sucre biologique** (quasi-exclusivement de sucre de canne) ont ainsi **chuté de près de 31%**. Si les raisons qui expliquent cette nouvelle baisse du niveau des importations sont multiples, la forte inflation qu'a connu l'Union Européenne en 2022 en raison du conflit russo-ukrainien a sans aucun doute « pesé » sur le niveau de la demande en sucre biologique (le plus souvent consommé sous forme de produits transformés), engendrant de fait une baisse des importations nécessaires pour satisfaire celle-ci.

D'autant que **l'euro s'est fortement déprécié vis-à-vis du dollar américain** ce qui a mécaniquement renchéri le coût des importations et réduit la rentabilité des ventes - lorsqu'exprimées en devises locales (ces devises étant souvent directement indexées sur la performance du dollar américain) - pour les pays exportateurs. En conséquence, **l'attractivité économique du marché européen du sucre biologique s'est clairement réduite lors de l'année 2022**.

Cette évolution traduit par ailleurs l'existence d'une forte élasticité prix de la demande européenne en sucre biologique avec une gamme de sucres qui a, visiblement, du mal à se développer dans le contexte économique de 2021 et 2022.

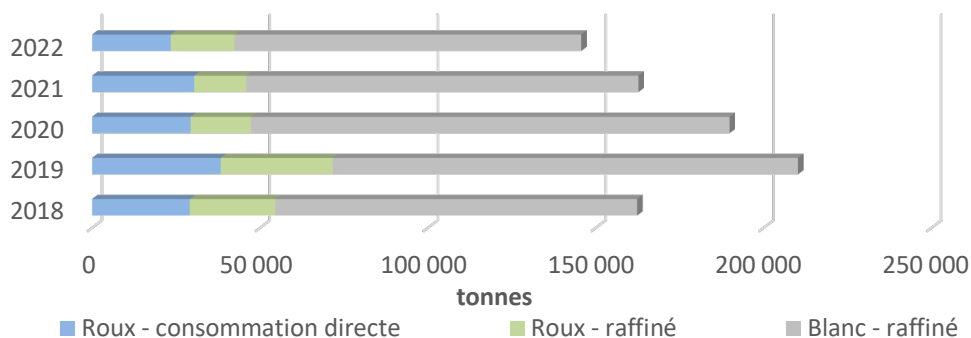
Autrement dit et au regard de la dynamique des importations constatée, il semble que le sucre biologique de canne importé en Union Européenne soit une « commodité » et n'a, en ce sens, pas réussi à conserver son statut de « produit de niche à forte valeur ajoutée » comme cela avait été initialement anticipé.

Dans le même temps, l'utilisation du sucre biologique à des fins d'incorporation dans des produits transformés constitue un autre facteur explicatif. En effet, certains utilisateurs doivent parfois faire face à des problèmes d'approvisionnement en lien avec d'autres produits biologiques qui sont à incorporer avec le sucre (par exemple les fruits et le lait pour la production de yaourt biologiques aux fruits). Il en résulte alors une **limitation « indirecte » des volumes** de sucre compte tenu de l'existence possible de **« goulots d'étranglement » sur d'autres produits biologiques**.

Fig. 7 : Volume des importations européennes de sucre biologique

¹⁰ Source : EC (2023), EU imports of organic agri-food products, July 2023, Analytical Brief N°2 from the European Commission, DG Agriculture and Rural Development, Brussels.

¹¹ D'un point de vue méthodologique, il est utile de signaler que les importations de sucre biologique en provenance du Royaume-Uni sont, depuis 2021, comptabilisées dans les chiffres d'importations UE-27. L'impact « statistique » a toutefois été minimal en 2021 : le volume des importations anglaises à destination de l'UE ayant été quasi-nul (15 t).



D'un point de vue géographique, la situation est toutefois contrastée (Fig.8 et Fig.9).

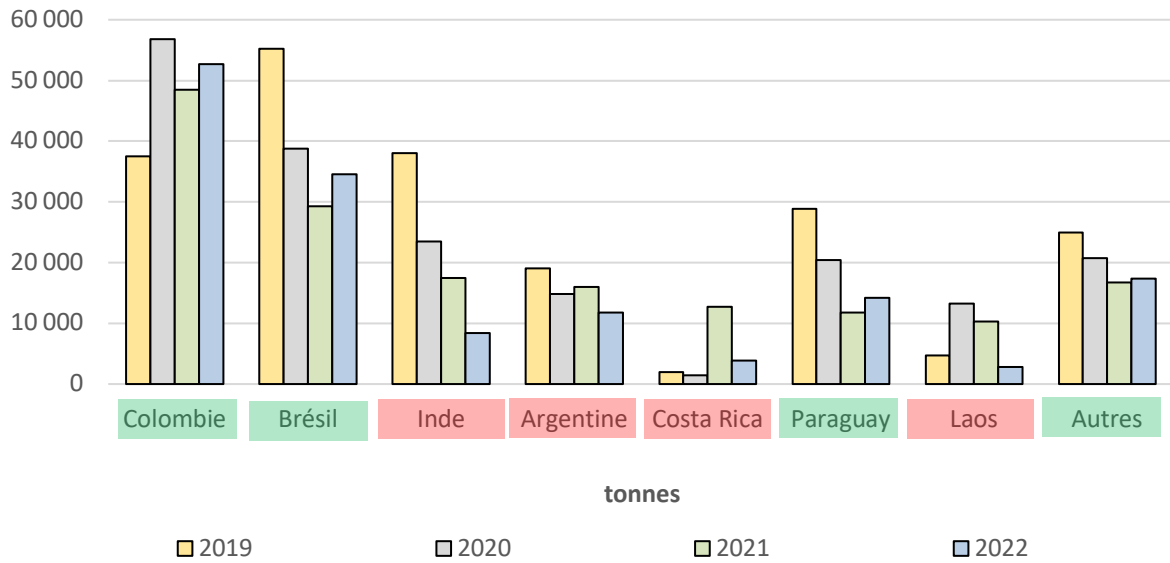
Fig. 8 : Principaux pays exportateurs de sucre biologique à destination de l'UE-27 : évolution quantitative

PAYS	2020 [t]	2021 [t]	2022 [t]	Variations 2022 / 2021 [%]	Variations 2022 / 2021 [t]
Colombie	56 762	48 456	52 713	↑ 8.8	↑ 4 257
Brésil	38 750	29 318	38 750	↑ 17.8	↑ 5 211
Paraguay	20 451	11 774	14 173	↑ 20.4	↑ 2 399
Argentine	14 872	16 000	11 807	↓ 26.0	↓ 4 149
Inde	23 532	17 479	8 349	↓ 52.2	↓ 9 130
Mozambique	3 948	4 781	6 914	↑ 42.1	↑ 2 013
Costa Rica	1 489	12 708	3 920	↓ 69.2	↓ 8 789
Pérou	4 494	4 137	3 754	↓ 9.3	↓ 383
Thaïlande	7 475	3 397	2 999	↓ 11.7	↓ 398
Laos	13 199	10 280	2 825	↓ 72.5	↓ 7 455
Autres	20 775	16 707	17 319	↑ 3.7	↑ 612
TOTAL	189 832	162 694	145 651	↓ 10.5	↓ 17 044

Pays dont les exportations sont en hausse

Pays dont les exportations sont en baisse

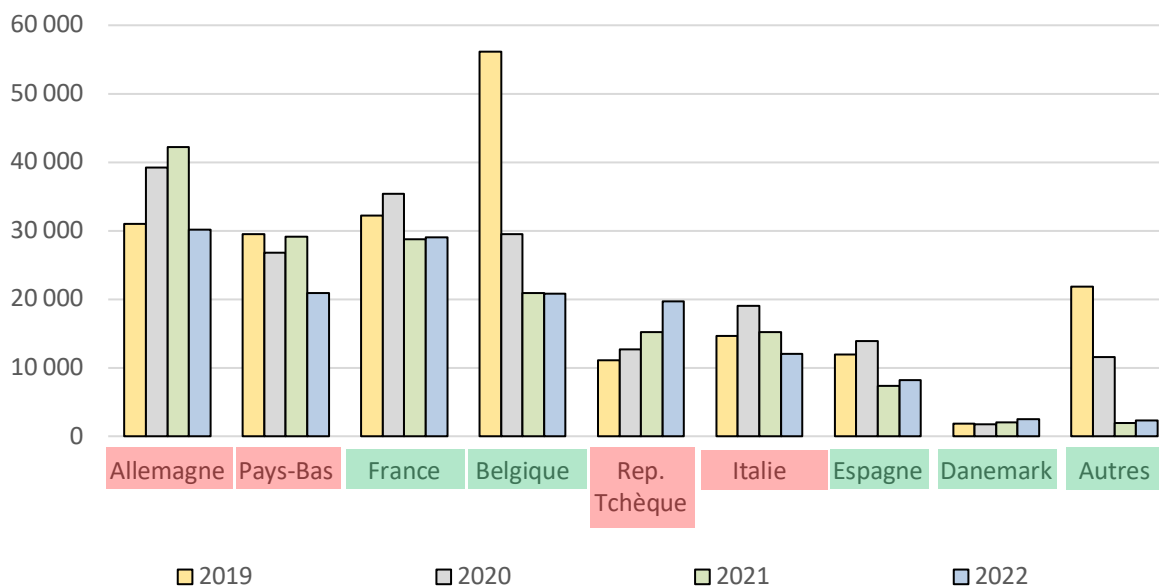
Fig. 9 : Principaux pays exportateurs de sucre biologique à destination de l'UE-27 : évolution graphique



Du côté des Etats Membres importateurs (Fig. 10), la situation est là aussi assez contrastée avec des évolutions :

- haussières pour la France, la Belgique, L'Espagne et le Danemark,
- baissières pour l'Allemagne, les Pays-Bas, la République Tchèque et l'Italie.

Fig. 10 : Principaux pays importateurs européens (UE-27) de sucre biologique (tonnes)



4. Conclusions

Suite à la diminution du niveau des importations de sucre de canne et compte tenu de la stabilité des surfaces domestiques emblavées, le marché européen du sucre biologique est de nouveau en contraction sur 2022. Selon nos estimations, ce marché a représenté près de 240 000 t lors de la campagne 2022/23 soit une baisse de 4% par rapport à la situation de 2021/22.

Depuis 2019-20 et toujours selon nos estimations, la taille du marché européen du sucre biologique a ainsi diminué de 13%.

Si cette tendance baissière est multifactorielle (inflation, dépréciation de l'euro, incidents climatiques et sanitaires, élasticité prix notamment), elle ne semble pas devoir s'inverser en 2023 et pourrait même s'accroître dans plusieurs EM.